

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

L'an deux mille seize le 14 mars, à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 04 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAUER, Maire.

Présents : MM..SCHAUER Charles, BRUSQUAND Christian, DELMAS Roland, ROUSSEAU Vital, Michel COMPOSTELLA, DUSSAIGNE Gérard, BRUNETEAU Sébastien, Mmes AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CULINE Bernadette, Catherine BARSE

Excusés : JAUBERT Pascal, LALBAT Christophe

Absent : Bertrand BUISSON, GUILLEMIN Antoine

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame CULINE Bernadette est désignée à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

SIVOM Saint-Avit (Charles SCHAUER, Gérard DUSSAIGNE)

Vote du compte administratif 2015 et du budget prévisionnel 2016.

Il n'y aura pas de modification des participations des familles et des communes.

Syndicat Versant Vallée Vézère : (Charles SCHAUER)

Vote du compte administratif 2015 et du budget prévisionnel 2016.

Communauté de communes (Charles SCHAUER, Sylvie AUDIBERT)

Vote du compte administratif.

Musique en Périgord : (Charles SCHAUER)

Le budget prévisionnel 2016 est de 46 250 €.

Gendarmerie (Charles SCHAUER)

La réunion a eu lieu à Audrix.

Le major LABARRE part en retraite anticipée au 1^{er} juillet 2016, il sera remplacé.

Un bilan des délits a été dressé :

- recrudescence des cambriolages par une équipe du Sarladais.
- beaucoup d'escroqueries sur Internet
- de nombreux démarchages à domicile qui se prétendent envoyés par la mairie
- conduite de véhicule sous l'emprise de stupéfiants.

SIPEP : (Charles SCHAUER, Roland DELMAS)

Vote du compte administratif de 2015.

L'eau vendue aux communes sera augmentée de 0.01 € afin de répercuter l'augmentation de la redevance pollution d'Adour Garonne. Le rendement est de 94 %.

L'étude de création d'un château d'eau à Audrix va être réalisée afin de diminuer la note d'électricité ; en effet l'été, les pompes tournent sans cesse pour alimenter la réserve d'Audrix qui est de faible contenance.

S.C.I.C. (Bernadette CULINE et Roland DELMAS)

Une réunion relative à une structure de producteurs a été organisée par Nathalie MANET CARBONNIERE.

Le principe est de mutualiser les achats tout en favorisant les producteurs locaux.

III – POUR INFORMATION

Monsieur le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Art. L 2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une décision prise pour encaisser un don anonyme de 63 euros. (Décision n° 01/2016 du 12 février 2016.)

IV- DELIBERATIONS

D 2016 07 – DETERMINATION DE LA CADENCE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE SECTORISATION – BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de l'instruction M 49, l'amortissement des immobilisations des biens corporels et incorporels est obligatoire.

Il demande au conseil de décider de la cadence d'amortissement pour les travaux de sectorisation en eau potable.

Immobilisation	Compte M49	Durée d'amortissement en année
Travaux de sectorisation	2315	15

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Adopte la durée d'amortissement telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- Fixe le seuil unitaire à 200 euros, dit de faible valeur, en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an quelle que soit la durée d'amortissement proposée sur la liste,
- Aligne les durées d'amortissement des subventions en comptabilité M 49 sur la durée d'amortissement des immobilisations.

D 2016 08 – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DU LOGEMENT SOCIAL ET INTEGRATION AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'un budget annexe avait été créé pour la réalisation des travaux dans le logement au dessus de l'école.

Ces travaux étant terminés, il est possible de dissoudre ce budget annexe et d'intégrer l'actif et le passif au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la dissolution du budget annexe du logement social et l'intégration de l'actif et du passif au budget principal de la commune au 31 décembre 2016.

D 2016 09 – AVIS SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS LINKY

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement des compteurs d'électricité par des compteurs Linky.

Il donne la parole à Bernadette CULINE qui rapporte les informations recueillies lors d'une réunion de l'association COLIBRI, association orientée sur l'écologie et la santé.

ERDF injecte des radiofréquences dans le circuit électrique des habitations par la technologie CPL (Courant porteur en ligne). Le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants qui sont plus vulnérables. Ces radiofréquences sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le centre international de recherche sur le cancer qui dépend de l'O.M.S.

Outre la santé publique, d'autres risques existent :

- augmentation des factures, comme c'est le cas dans certains pays depuis l'installation de ces compteurs,
- pannes à répétition sur les matériels informatiques,
- piratage aisé des compteurs communicants,
- installation massive de compteurs communicants, prétendument indispensable pour le développement des énergies renouvelables, alors que l'Allemagne l'a abandonné
- exclusion par les compagnies d'assurance, de la prise en charge Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques,

- respect de la vie privée et des libertés individuelles bafoué puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettent aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance,
- manque d'information aux abonnés,
- impact sur les emplois des agents EDF.

Il est à noter que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose donc aucun problème.

Les compteurs font partie du réseau électrique dont la propriété appartient aux collectivités qui ont délégué leurs compétences au Syndicat Départemental d'Electrification qui lui même a délégué par concession, la gestion à ERDF.

Au vu de toutes ces raisons et dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation des compteurs Linky, il est proposé au conseil municipal que la commune, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, refuse l'installation de ces compteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **REFUSE l'installation des compteurs « LINKY ».**

PROJET D'ADHESION AU SMDE 24

Monsieur le maire souhaitait demander au conseil municipal d'adhérer au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne.

Il propose de retarder cette décision au prochain conseil municipal car une visite de la régie de Lalinde est prévue le 25 mars 2016, les élus y sont invités.

D 2016 10 – AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le maire informe le conseil des augmentations de loyers applicables aux logements communaux.

Après avoir pris des renseignements auprès de l'ADIL 24 à Périgueux, il propose d'augmenter les loyers communaux suivant les clauses des baux et l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers communaux énumérés ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2016 selon la réglementation en vigueur :

- Loyer mensuel du logement de Monsieur SCHAEFFER Pascal..... 285.57 €
- Loyer annuel du garage de Monsieur COMPOSTELLA Michel..... 243.92 €

D 2016 11 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Charles SCHAUER Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	312 914.00 €
Recettes.....	492 892.82 €
Résultat excédentaire.....	179 978.82 €
Excédent reporté de 2014	58 178.48 €
Soit un excédent net cumulé de.....	238 157.30 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	214 850.88 €
Recettes	149 058.58 €
Résultat déficitaire.....	65 792.30 €
Excédent reporté de 2014.....	43 699.54 €
Soit un déficit net cumulé de	22 092.76 €
Restes à réaliser en dépenses.....	4 900.00 €
Restes à réaliser en recettes.....	71 306.00 €

**D 2016 12 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif du budget annexe d'eau potable de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Charles SCHAUER, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	84 399.38 €
Recettes.....	77 254.32 €
Résultat déficitaire.....	7 145.06 €
Excédent reporté de 2014.....	11 616.27 €
Soit un excédent net cumulé de.....	4 471.21 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	15 814.89 €
Recettes	66 205.50 €
Résultat excédentaire.....	50 390.61 €
Excédent reporté de 2014.....	30 069.24 €
Soit un excédent net cumulé de	80 459.85 €
Restes à réaliser en dépenses.....	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

**D 2016 13 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Charles SCHAUER Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	00.00 €
Recettes.....	00.00 €
Résultat	00.00 €
Déficit reporté de 2014.....	6 112.00 €
Soit un déficit net cumulé de.....	6 112.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	00.00 €
Recettes	00.00 €
Résultat	00.00 €
Déficit reporté de 2014.....	12 438.87 €
Soit un déficit net cumulé de	12 438.87 €
Restes à réaliser en dépenses.....	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

D 2016 14 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du logement social de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Charles SCHAUER Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	912.70 €
Recettes.....	6 425.67 €
Résultat excédentaire.....	5 512.97 €
Excédent reporté de 2014.....	néant
Soit un excédent net cumulé de.....	5 512.97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	3 982.34 €
Recettes	4 222.73 €
Résultat excédentaire.....	240.39 €
Déficit reporté de 2014.....	3 837.01 €
Soit un déficit net cumulé de	3 596.62 €
Restes à réaliser en dépenses.....	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

D 2016 15 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE A.E.P., BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL et BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL

Vu les comptes de gestion rendus par Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2014 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2015 du budget principal, du budget annexe d'eau potable, du budget annexe du lotissement et du budget annexe du logement social,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2015 établi au regard des comptes susmentionnés,

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Vu l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2015,

Considérant que la comptabilité de Monsieur Jean-Noël COUSTY, trésorier, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2014, admet les recettes et les dépenses telles que présentées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs des comptes de gestion dudit exercice égaux à ceux des comptes administratifs,

- émet un avis favorable aux comptes de gestion du trésorier cités ci-dessus pour l'année 2015.

**2016 16 – AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2015 –
BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL**

L'exercice 2015 du budget annexe du logement social laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	912.70 €
Recettes.....	6 425.67 €
Résultat excédentaire.....	5 512.97 €
Excédent reporté de 2014.....	néant
Soit un excédent net cumulé de.....	5 512.97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	3 982.34 €
Recettes	4 222.73 €
Résultat excédentaire.....	240.39 €
Déficit reporté de 2014.....	3 837.01 €
Soit un déficit net cumulé de	3 596.62 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2016 au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 1 512.97 € et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 4 000.00 €.

2016 17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le maire donne lecture du budget annexe du logement social établi en collaboration avec Monsieur le percepteur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	7 944.97 €
- Recettes.....	7 944.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses.....	9 952.62 €
- Recettes.....	9 952.62 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

2016 18 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire donne lecture du budget annexe du lotissement communal établi en collaboration avec Monsieur le percepteur :

SECION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses
 - Recettes.....
- | |
|-------------|
| 28 000.00 € |
| 28 000.00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Dépenses.....
 - Recettes.....
- | |
|-------------|
| 12 438.87 € |
| 12 438.87 € |

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

V – AFFAIRES DIVERSES

- Orientations budgétaires d'investissement 2016 (Budget principal et budget annexe d'eau potable)

Après réflexion, le conseil municipal décide de prévoir au budget les travaux d'investissement suivants :

- deuxième partie de la salle des fêtes
- allées du cimetière et caveau communal (D'autres devis seront demandés après avoir pris contact avec l'architecte des bâtiments de France qui demande d'envisager la mise en œuvre d'une pierre locale plutôt qu'un granit gris du Tarn.)
- isolation de la maison du Bourg et création de l'accès handicapés
- isolation cantine scolaire (se renseigner pour savoir s'il n'y a pas une exonération de TVA pour les collectivités territoriales dans le cadre de l'isolation)
- création d'un avant toit pour abriter le tracteur communal
- sur le budget annexe de l'eau potable, travaux de création d'une nouvelle portion de réseau entre le Bourg et Fourques afin de moins solliciter le château d'eau de Saint Laurent et d'éviter les problèmes durant la saison estivale notamment. (Un devis a été établi par l'entreprise MONTASTIER, il s'élève à 82 640 € TTC, se renseigner pour savoir s'il est possible d'obtenir des subventions.)

Un autre devis sera demandé pour les travaux suggérés par INFRA CONCEPT, à la suite de l'étude diagnostic, pour remplacer la canalisation du Luc à la Bouriette. En effet celle-ci est en fonte et il y a souvent des problèmes dus aux mouvements de terrain.

Les devis seront demandés rapidement afin d'avoir les estimations pour l'élaboration du budget primitif.

Quant aux travaux de fonctionnement, il faudra prévoir 15 000 € de travaux de voirie.

- Réflexion sur les subventions de fonctionnement du budget principal 2016

Le conseil a proposé les subventions à attribuer aux diverses associations pour l'année 2016.

- Questions diverses

- Monsieur le maire informe le conseil d'une demande de la société de chasse pour un lieu de stockage d'une chambre froide. Le bâtiment à côté du château d'eau pourrait éventuellement être envisagé.

- Monsieur le maire d'Audrix, est venu en fin de réunion afin de donner le sentiment des élus d'Audrix par rapport à la création d'une commune nouvelle.

Une étude financière a été délivrée par la sous-préfecture, cependant avec des réserves.

Sachant que la commune de Limeuil n'est pas d'accord, les élus d'Audrix ne sont plus très favorables, car cela resterait une commune de moins de 1000 habitants avec seulement deux délégués à la communauté de communes, alors qu'à ce jour la commune d'Audrix en a deux et celle de Saint-Chamassy aussi. Monsieur THUILLIER trouve que cela est décevant de perdre deux délégués et qu'il serait plus difficile de faire entendre ses demandes.

Charles SCHAUER précise qu'il rencontre le maire de Limeuil le 15 mars 2016 afin de tenter de le convaincre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt deux heures.